



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ÉTANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2023-06

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Maria CABRERA _ Céline DAVESA _ Rosemary DROUILLOT _ Annie LELAURAIN _ Christine RODRIGUEZ _ Colette ROIG.

Ms. Rémy ATTARD _ Modeste BOSQUE _ Gilles CASAS _ Dominique CREN _ Luc DEVEZE _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-Pierre LEROY _ Christophe MANAS _ Jean-André MAGDALOU _ Robert OLIVE _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Louis SALA _ René WALLEZ.

Etaient absents et excusés :

MMES. Maya LESNE _ Alexandra MAILLOCHAUD.

MS. Francis AUSSEIL _ Patrick BELLEGARDE _ Thierry DEL POSO _ Denis FERRER _ Jean-Charles MORICONI _ Georges PUIG _ Jean-François REGNIER – Jean-Jacques THIBAUT.

Avaient donné procuration :

M. Thierry DEL POSO à donner procuration à Maria CABRERA.

MME. Maya LESNE à donner procuration à Rodolphe LAFFONT.

Etaient absents :

MMES. Luce FAXULA _ Annie PEZIN _ Nathalie PINEAU _ Sara TOURNE

MS. Théophile MARTINEZ _ Patrick MAURAN _ Gérard NOLLEVALLE _ Raymond PLA _ André RADONDY _ Max TIBAC.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAMÉ – Sandrine BOSSOREIL - Elodie DUSSAUSOIS - Christelle PLAGNES

MS. Baptiste BASNIER - Roland MIVIERE – Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Appel à manifestation « Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus d'emballages ménagers » de la société Citeo

Dossier présenté par : François RALLO – Président.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SMBVR porte la démarche de Contrat de bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire dont un des objectifs majeurs est l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

En effet, l'ensemble des cours d'eau du territoire, ainsi que l'étang qui en est le réceptacle final, sont concernés par la problématique des déchets pouvant induire en plus d'un impact visuel, une pollution de l'eau et engendrer des conséquences négatives sur la biodiversité aquatique.

Afin de limiter l'impact environnemental des emballages ménagers, l'entreprise CITEO a lancé un appel à manifestation dénommé « Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus d'emballages ménagers ».

Le SMBVR s'est porté candidat à l'appel et sa candidature a été retenue, en partenariat avec PMM et la société Clean-up Rivers. Pour rappel, le projet porte sur la pose d'unités de capture des déchets au niveau du réseau pluvial à déchets sur les communes de Saleilles, Perpignan, Cabestany, Saint-Nazaire et Canet-en-Roussillon. Le but étant de piéger les déchets en amont de la Fosseille avant que ces derniers n'arrivent à l'étang.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'appel à manifestation « Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus d'emballages ménagers », CITEO peut apporter une aide dont le taux maximum est de 50% des dépenses éligibles, dans un maximum de 50 000 € HT.

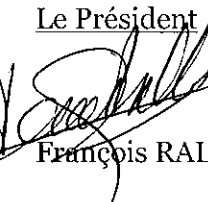
Le montant total de cette opération est estimé à 82 500€ HT et l'aide de CITEO à 41 250€ (50%).

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les financements relatifs à ce projet auprès de l'ensemble des partenaires.
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile à la réalisation de l'appel à manifestation.

Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président

François RALLO

